



**Voies ouvertes à la circulation motorisée dans le cœur du Parc national des Cévennes**  
Plan de circulation motorisée approuvé par la délibération n°20170283 du CA du 21 juin 2017

- Voie ouverte à la circulation
- - - Voie ouverte uniquement aux résidents des communes du cœur expérimentant le dispositif avec macaron (affichage obligatoire)
- Cœur du Parc national

